

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS****TEMPORAIRE 1^{er} - 3^e CATEGORIE****N° 19/2018**

Monsieur le Maire,
Je soussigné, Monsieur Christophe CLAVERIE
Présidente de l'Association «Equilibre»,
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire au Foyer du Foot, le Dimanche 1^{er} juillet 2018 à l'occasion du vide
greniers.

A Biron, le 27 Juin 2018

Christophe CLAVERIE

signature

A R R Ê T É D U M A I R E

Le Maire de la Commune de Biron,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

Monsieur Christophe CLAVERIE, président de l'Association «Equilibre» est autorisé à
vendre des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupe (débit temporaire) au Foyer du Foot de Biron
dans le cadre du vide greniers :

- Dimanche 1^{er} juillet 2018 - de 8h00 à 19h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 27 Juin 2018

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

